

JABOUR

Nom : _____

Prénom : Mohammed

Numéro national : _____

Adresse : rue Van Bemmel 22, 1210 Saint-Josse-ten-Noode

1. Liste des mandats, fonctions et fonctions dérivées visées aux articles 2 et 3 (énumération) ¹

MANDATS
Commune de Saint-Josse-ten-Noode - échevin
Académie des Arts de la Parole, de la Danse et de la Musique de Saint-Josse-ten-Noode/Schaerbeek - Représentant AG/CA
Agence Immobilière Sociale de Saint-Josse-ten-Noode - Représentant AG/CA
Agence Locale pour l'Emploi - Représentant AG/CA
Centre Vincent Van Gogh (CHAB ASBL) - Représentant AG/CA
Mission locale - Représentant AG/CA
Régie communale autonome de SJTN - Administrateur
Manhattan Center - Représentant AG
FONCTIONS
FONCTIONS DÉRIVÉES

¹y compris pour ceux pour lesquels un congé politique a été obtenu

2. Rémunérations et avantages de toute nature² qui découlent des mandats visés aux tirets 1^{er} à 5³ et 7 de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2, des fonctions dérivées de ces mandats visées au 6^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}, alinéa 2⁴, accompagnées des fiches fiscales

² On entend par « avantages de toute nature », les avantages imposables en vertu du Code des impôts sur les revenus, soit les avantages imposables perçus du chef ou au titre de l’activité professionnelle.

³ Il s'agit du montant brut en euros de toutes les rémunérations, indemnités, en ce compris les indemnités pour fonctions spéciales, traitements ou jetons de présence et avantages de toute nature découlant de l'exercice :

1. d'un mandat électif européen, fédéral, communautaire, régional et bicommunautaire ou communal ;
 2. d'un mandat exécutif ;
 3. d'un mandat au sein d'une instance internationale ;
 4. d'un mandat au sein d'un organisme public fédéral, communautaire, régional, bicommunautaire ou local ;
 5. d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute autre structure publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics ;
 6. d'un mandat dans toute structure, publique comme privée, exercé sur désignation du Gouvernement et/ou du Collège réuni pour les y représenter.

⁴ électives ou non

3. Liste des autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société (énumération)

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

AUTRES ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE PRIVÉ

4. Rémunérations perçues pour l'exercice d'une fonction visée au 5^{ème} tiret de l'article 3, § 1^{er}⁵, et les rémunérations
perçues pour l'exercice d'une activité reprise sous le littera b)⁷ pour la période correspondant à l'exercice fiscal qui
précède la déclaration⁸

Fait à Bruxelles

le 24/09/2025

Nombre d'annexes : 0

Signature

⁵ Il s'agit d'un mandat ou d'une fonction au sein de toute structure, publique ou privée, soumise à la législation sur les marchés publics.

⁶ Tout revenu qui n'est pas perçu sur une base régulière est calculé sur une base annuelle, divisé par 12 et placé dans l'une des catégories de revenus.

⁷ autres activités exercées à titre privé, en ce compris celles exercées en société.

⁸ Seules les catégories de revenus suivantes, exprimées en euros bruts, sous déduction des frais professionnels fiscalement admis :

- pas de rémunérations ;
 - de 1 à 499 euros bruts par mois ;
 - de 500 à 1000 euros bruts par mois ;
 - de 1001 à 5000 euros bruts par mois ;
 - de 5001 à 10000 euros bruts par mois ;
 - plus de 10000 euros bruts par mois, montant arrondi à la dizaine de milliers d'euros la plus proche.

**DOCUMENT FISCAL INDIVIDUEL
ANNEE 2024**

COMMUNE DE SAINT-JOSSE-TEN-NODE
Avenue de l'Astronomie 12-13
1210 Saint-Josse-Ten-Noode

Date de l'entrée : 10/01/2001

Date de la sortie :

N° national : 61042437916

Date de naissance : 24/04/1961

Ce document n'est pas un document officiel.
Il vous sert à remplir votre déclaration fiscale.

CONFIDENTIEL *0000000001*

M. Mohammed JABOUR

(Code destination : 01)

RUE VAN BEMMEL, 22

1210 Saint-Josse-Ten-Noode

Belgique

FICHE DE REMUNERATIONS N° 281.10

N° : 519

		Montant en EUR
6		
Rémunérations (autres que visées sous 10, 11a et 12a) :		
a) Rémunérations		63.021,90
TOTAL :	250	63.021,90
23		
Précompte professionnel		
a) calculé sur les revenus reçus de l'employeur		16.850,32
Total	286	16.850,32
24		
Cotisation spéciale pour la sécurité sociale	287	603,46

0000000001

0000000000|
0000000000|
0000000000|
0000000000|